

Présentation des demandes de remise gracieuse
Pour validation du Conseil d'Administration du 3 février 2017

Dossiers examinés en Commission Sociale d'établissement pour avis :

Commission Sociale d'Etablissement du 20 Octobre 2015

Dossier 1 : 910,09€ (trop-perçu sur Supplément Familial de Traitement) contexte de séparation délicat

Commission Sociale d'Etablissement du 19 mai 2016

Dossier 2 : 1280,92€ (versement Indemnités journalières suite à un congé de grave maladie) décès du personnel

Dossier 3 : 2049,99€ (traitement perçu dans l'attente de la décision de retraite pour invalidité)

Dossier 4 : 761,22€ (problème administratif ayant eu des répercussions sur la situation financière de l'agent : mauvaise communication entre la CPAM et l'Université au détriment de l'agent)

Commission Sociale d'Etablissement du 14 décembre 2016

Dossier 5 : 2379,51€ (versement indemnités journalières suite à un arrêt de travail et démission du personnel suite à un problème d'environnement au travail)

TOTAL DES REMISES: 7381,73€

Les demandes de remise gracieuse ont été présentées par l'Assistante Sociale des Personnels en Commission Sociale d'établissement. Ces propositions d'aide font partie intégrante d'un accompagnement social des personnels. Tout accompagnement n'est possible qu'avec l'adhésion de l'agent qui se mobilise afin de trouver une issue à sa problématique.

Les personnels concernés sont des agents qui ne font plus partie de la masse salariale ou de l'effectif actuel (retraite pour invalidité – fin de contrat –décès).